

Communiqué de presse

Lamballe-Armor, le lundi 15 décembre 2025

AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU DE LA VILLE GAUDU : RELANCE DES ÉTUDES ET DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Lamballe Terre & Mer et la Ville de Lamballe-Armor informent de la reprise du dossier d'aménagement du plan d'eau de la Ville Gaudu. Ce projet, qui vise à répondre à des obligations environnementales strictes tout en maintenant les usages du site, fait l'objet de délibérations lors des conseils municipal et communautaire des 15 et 16 décembre 2025.

Un impératif écologique et réglementaire

Le plan d'eau de la Ville Gaudu constitue un espace apprécié pour la promenade, les activités de plein air, le paysage et la pêche. Ce site joue également un rôle important dans l'identité et le cadre de vie de Lamballe-Armor.

Cependant, il est le dernier obstacles majeur à la continuité écologique du Gouëssant, identifié par le SAGE Baie de Saint-Brieuc, et fait l'objet d'obligations réglementaires d'intervention. Le fonctionnement actuel du plan d'eau génère en effet plusieurs impacts environnementaux :

- Absence de continuité écologique,
- Réchauffement de l'eau et phénomène d'eutrophisation,
- Développement de cyanobactéries,
- Altération du peuplement biologique en aval.

Dans ce contexte, Lamballe-Armor et Lamballe Terre & Mer ont confirmé la nécessité de reprendre le dossier d'aménagement afin de répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux environnementaux et sanitaires identifiés.

Un projet fondé sur un travail de concertation antérieur

Entre 2016 et 2019, une large démarche de concertation avait été menée : comités de pilotage, réunions publiques, ateliers avec les habitants et échanges avec les élus. À son issue, un scénario d'aménagement avait été retenu en avril 2019, reposant sur :

- La restauration d'un cours d'eau renaturé,
- Le maintien d'une surface en eau la plus proche possible de l'existant,
- La préservation du caractère naturel et calme du site,
- L'amélioration du rôle hydraulique de ralentissement des crues.

Les raisons de la reprise des études

Le projet avait été mis en attente depuis 2019 en raison de plusieurs facteurs, notamment la crise sanitaire, des arbitrages budgétaires et des demandes de compléments d'études par les services de l'État (DREAL), exigeant notamment une étude d'impact complète.

Les délibérations de décembre 2025 visent à autoriser le lancement des procédures pré-opérationnelles. Cette reprise implique :

- L'actualisation du programme technique et de l'enveloppe financière (mise à jour des coûts et des modalités de subvention de l'Agence de l'Eau),
- Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre,
- La réalisation de l'étude d'impact environnemental,
- L'analyse des interactions techniques avec le projet de contournement Est de Lamballe (dont certains tracés à l'étude impactent le secteur).

La phase qui s'ouvre est consacrée aux études réglementaires et techniques. Un délai d'instruction et d'études d'environ 18 mois à deux ans est nécessaire avant le démarrage effectif des travaux de terrassement et d'aménagement.

« Cette relance du dossier permet de reprendre un travail engagé de longue date, en intégrant les données, les contraintes nouvelles et les projets connexes, notamment le projet de contournement est de Lamballe qui doivent être analysées avant toute décision opérationnelle. »

Thierry Andrieux, Président de Lamballe Terre & Mer.

"Ce projet illustre notre volonté de concilier nos obligations environnementales avec la préservation d'un lieu cher aux Lamballe-Armoricains. Nous restons pleinement mobilisés pour nos habitants et les générations futures."

Philippe Hercouët, Maire de Lamballe-Armor

Point presse du lundi 15 décembre 2025, 11h, Hôtel de Ville de Lamballe-Armor, en présence de :

- *Philippe Hercouët, maire de Lamballe-Armor,*
- *Fabien Vittel, Adjoint aux ressources humaines et aux finances,*
- *Camille Cauret, Adjointe au cadre de vie et au développement durable,*

- *Thierry Andrieux, Président de Lamballe Terre & Mer,*
- *Jean-Luc Barbo, Vice-Président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité – Lamballe Terre & Mer,*
- *Jean-Pierre Omnes, Vice-Président en charge de la gestion de la ressource en eau et de l'assainissement.*

Contact presse - Florence Baëhl - florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh